

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Ce document n'est pas de la compétence du ministère des Finances, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un document dont le dépôt a été ordonné par la Chambre et qui, par conséquent, est déposé ordinairement par le secrétaire d'État.

L'hon. M. Pickersgill: Alors, monsieur l'Orateur, je m'empresse de poser la même question au secrétaire d'État.

Une voix: Le plus tôt possible.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le secrétaire d'État va répondre à la question.

L'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je vais m'informer auprès des fonctionnaires de mon ministère afin de renseigner l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, tandis que je demande des documents, j'aimerais demander au premier ministre quand il pense être en mesure de déposer l'autre document sur Terre-Neuve au sujet de la disposition 29?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): De fait, monsieur l'Orateur, je pensais qu'il l'avait été. Deux dossiers devaient être déposés. Ils sont prêts. Un a été déposé et il semble que l'autre ne l'ait pas été.

L'hon. M. Pickersgill: Je pourrais peut-être demander au ministre de la Justice quand il pense être en mesure de déposer un dossier, par suite de l'adoption d'une motion intéressant son ministère.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Dès que ce sera possible, monsieur l'Orateur.

LA NAVIGATION

TERRE-NEUVE—À PROPOS DE CONTRATS VISANT DES NAVIRES POUR LE COMPTE DU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je regrette de n'avoir pu l'en prévenir mais, s'il le désire, il pourra y répondre lundi. Est-ce que les contrats ont déjà été accordés pour la construction de deux cabotiers destinés au service du National-Canadien à Terre-Neuve?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je me ferai un plaisir de me renseigner à ce propos, monsieur l'Orateur.

M. Carter: J'ai une autre question à poser. Est-ce que le ministre pourrait en même temps dire à la Chambre quelles sont les entreprises, s'il en est, qui ont réussi à obtenir les contrats, et quel est le prix contractuel de chaque navire?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Fleming: C'est une question qui devrait figurer au *Feuilleton*.

L'hon. M. Hees: J'estime en effet que cette question devrait figurer au *Feuilleton*.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

DISPOSITION VISANT SA CRÉATION ET SON FONCTIONNEMENT, LA NOMINATION DE SES MEMBRES, ETC.

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce) propose la 2^e lecture du bill n° C-49, tendant à la création d'un Office national de l'énergie.

—Au cours de la discussion sur la résolution qui a précédé la présentation du bill n° C-49, tous ceux qui ont pris la parole semblaient d'accord quant au but fondamental de la mesure, qui tend à établir un Office national de l'énergie en vue d'assurer à la population du pays la meilleure utilisation possible des ressources énergétiques du Canada. Maintenant que les honorables députés ont le bill sous les yeux, et à mesure que la discussion avancera, j'espère qu'ils accepteront les principes qui sont à la base du bill, ainsi que, dans leur ensemble, les moyens par lesquels nous cherchons à appliquer ces principes. Bien que le bill comprenne 101 articles, il s'inspire en grande partie des articles pertinents de la loi sur les pipe-lines et de la loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz. Ce qui est nouveau est important, mais non pas considérable.

Je me propose maintenant d'expliquer les principales fonctions de l'Office, telles qu'elles sont énoncées dans le bill et envisagées par le gouvernement; de comparer certains aspects du bill avec les vœux pertinents du premier rapport de la Commission royale d'enquête sur l'énergie; et d'appeler l'attention de la Chambre sur certaines limites imposées aux pouvoirs de l'Office.

Je signalerai d'abord que le bill assurera un mécanisme plus simple que dans le passé, pour ce qui est des questions se rattachant au pétrole et au gaz ainsi qu'aux pipe-lines pour transporter ces ressources, et également plus simple que celui qui était envisagé par la Commission royale d'enquête sur l'énergie. Dans le passé, la Commission des transports avait certaines responsabilités en ce qui concerne la construction et l'exploitation des pipe-lines, comme il est prévu dans la loi sur les pipe-lines, alors que le ministre du Commerce pour sa part avait certaines responsabilités aux termes de la loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et de l'importation du gaz.